

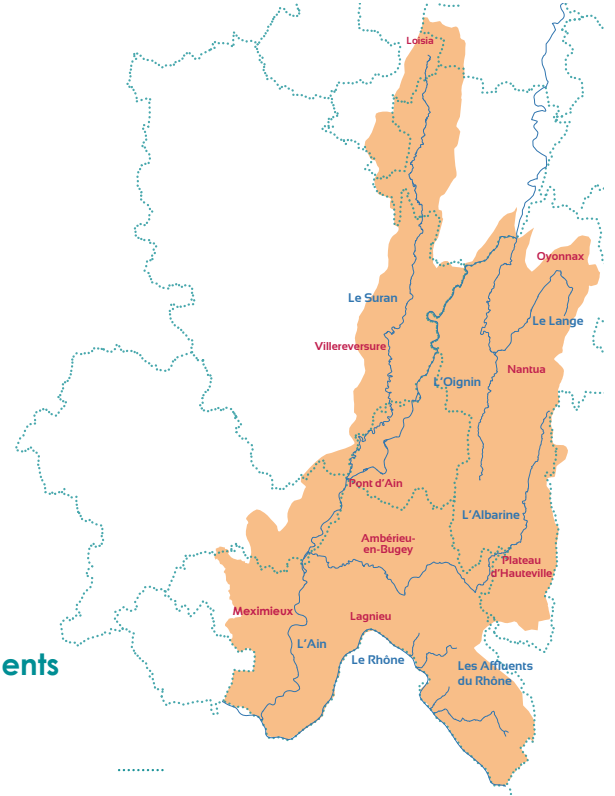
## Commission Locale de l'Eau SAGE Ain Aval et Affluents

» Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) implique l'ensemble des acteurs du territoire, regroupés en une assemblée délibérante et indépendante, la CLE (Commission Locale de l'Eau).

### Qu'est-ce que la CLE ?

- Organe décisionnel du SAGE, la CLE est un **espace de discussion**, de concertation, de mobilisation, de prise de décisions et de résolution de conflits.

- La CLE est une **commission administrative** sans personnalité morale et juridique propre, ni moyens de fonctionnement. Elle doit donc **s'appuyer sur une structure porteuse**, indispensable à l'animation de la démarche et à la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux. Ici, **la structure porteuse est le SR3A** (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents).



**Périmètre du SAGE**  
= Bassin versant de l'Ain aval et ses affluents  
1700 km<sup>2</sup> / 142 communes  
2 départements - 2 régions

### A quoi sert la CLE ?

- La CLE est chargée **d'élaborer, de suivre la mise en œuvre et de réviser** le SAGE. Elle veille au respect des objectifs, des prescriptions et des préconisations inscrits dans le SAGE sur la totalité de son périmètre.

- La CLE est consultée pour **rendre un avis** sur tout projet ayant une incidence directe ou indirecte sur la ressource en eau et les milieux aquatiques : dossiers « Loi sur l'eau », dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), documents d'urbanisme...

### Qui compose la CLE ?

- La composition de la CLE est arrêtée par le Préfet responsable de la démarche SAGE et inclut : des **élus locaux** (au moins 50%), des **usagers** (au moins 25%) et **l'État et ses établissements publics**.



**Collège des collectivités**  
territoriales, de leurs groupements  
et des établissements publics  
locaux



**Collège des usagers,**  
des propriétaires fonciers, des  
organisations professionnelles et  
des associations



**Collège des services et**  
établissements publics  
de l'État

- La CLE est renouvelée dans sa totalité tous les 6 ans, sa composition peut être partiellement modifiée à la suite d'élections électorales ou professionnelles.

- Le président de la CLE est un membre du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Lors de la première réunion constitutive de la CLE, il est exclusivement élu par les membres de ce collège.

## En tant que membre de la CLE



- **Je nourris les réflexions et les décisions** de la CLE, grâce à mon expérience et mes compétences ;
- Je suis garant(e) et **j'agis pour l'intérêt général** qui n'est pas la somme d'intérêts particuliers ;



- **J'appréhende l'ensemble** des dimensions de l'eau (eau de surface, eau souterraine, multi-usages, pressions et incidences territoriales, ...) ;



- **Je suis le garant d'une gestion coordonnée et concertée de l'eau** afin de garantir une ressource en eau en quantité et de qualité, en cohérence avec les objectifs et le règlement du SAGE ;

- **Je participe à des commissions thématiques et géographiques** lors de la phase d'élaboration du SAGE selon les enjeux et les besoins du territoire ;

- **Je contribue à la formulation des avis de la CLE** en examinant des dossiers d'autorisation « loi sur l'eau », des documents d'urbanisme et tout autre projet qui concerne directement ou indirectement la ressource en eau et les milieux aquatiques ;



- **Je suis un(e) porte-parole de la CLE**, je suis en mesure de rapporter les objectifs du SAGE et les enjeux du bassin versant auprès de ma collectivité, mon association ou mon organisation professionnelle. Il s'agit de veiller à ce que toute action menée ne soit pas en contradiction avec les objectifs et le règlement du SAGE.

- **Je prends en compte les avis de chacun** pour avancer ensemble de façon concertée.

### » Textes réglementaires de référence

Articles R212-26 à R212-48  
du Code de l'environnement:



SR3A  
15, rue Marcel Paul  
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY  
04 74 37 42 80



### » Contacts

**Alain SICARD** Président de la CLE et du SR3A

**Béatrice LEBLANC** Chargée de projet SAGE

Animatrice de la CLE

**Anna BIARROTTE** Chargée de mission SAGE